

## CONTRIBUTION A LA CONCERTATION SUR L'ASILE- FICHE 6 / 10 CADA ADAPTE AUX BESOINS DES DEMANDEURS D'ASILE

Expérience / Fonctionnement	Evaluation	Propositions
<p>En 2001, le CASP a créé un CADA de 50 places, dédiées aux familles.</p> <p>Il accueille <b>des familles</b> admises au séjour et n'ayant pas de réponse définitive à leur demande de protection.</p> <p>Il accueille, héberge et accompagne les demandeurs d'asile aux niveaux administratif, social, médical et psychologique, dans le cadre d'un <b>accompagnement social global</b> : accès à la scolarisation des enfants, organisation d'actions socioculturelles, et préparation aux sorties du centre.</p> <p>Spécificités du CADA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accueil exclusif de familles ;</li> <li>• l'hébergement diffus en appartements partagés entre 2 à 3 familles ;</li> <li>• les cohabitations interculturelles sont privilégiées ;</li> <li>• la transmission aux familles des clés de compréhension de la vie en France</li> </ul>	<p>Les familles étaient généralement socialisées dans leur pays d'origine et autonomes dans la gestion de leur vie quotidienne, avec des ressources et de fortes potentialités.</p> <p>Si l'arrivée en France – avec la barrière de la langue, les traumatismes de l'exil et/ou des persécutions subies et un mode de vie éloigné de celui du pays d'accueil – rend complexe l'insertion sociale pour certaines familles, elle peut être plus aisée pour d'autres.</p> <p>Un hébergement adapté aux besoins des personnes accueillies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préserve l'intimité et la vie privée et familiale, en offrant la possibilité d'accueillir les proches nécessaires au maintien des liens affectifs,</li> <li>• développe ou consolide l'autonomie par la gestion au quotidien d'un appartement,</li> <li>• favorise une meilleure intégration dans la vie sociale locale.</li> </ul> <p>Un accompagnement social et administratif spécifique : un lien de confiance doit s'instaurer dans le temps pour les personnes les plus vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les accompagner dans la formulation de leur demande d'asile.</li> <li>• Contractualiser, recueillir leur consentement, les conduire à motiver leurs choix et ainsi développer ainsi leur autonomie</li> <li>• Les informer sur le fonctionnement du pays d'accueil, ses us et coutumes, en mettant à leur disposition les outils nécessaires à cette acquisition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouvrir les CADA à tous les demandeurs d'asile, quelle que soit leur procédure.</li> <li>✓ Disposer de CADA pluriels offrant dans tous les cas un hébergement stable et un accompagnement adapté.</li> <li>✓ Renforcer les missions des CADA sur l'accompagnement des personnes les plus vulnérables et les plus éloignées de l'autonomie. Développer des CADA médicosociaux pour les demandeurs d'asile les plus vulnérables.</li> <li>✓ Développer des CADA alternatifs pour les demandeurs d'asile plus autonomes pour lesquels la prise en charge en CADA collectif ne constitue pas toujours la réponse adéquate.</li> <li>✓ Si l'Ile de France est désengorgée par une répartition nationale de l'accueil des demandeurs d'asile, y développer des places CADA supplémentaires (cette région ne possède que 17% des équipements nationaux de places CADA, alors qu'elle représente 28% du poids économique du pays).</li> </ul>